

## **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE** **2013 – 2014**

Encore cette année, l'Association des juristes d'expression française a dû affronter de nombreux défis non seulement dans le cadre de la nouvelle orientation et des demandes de Justice Canada, mais également dans le cadre de contraintes financières qui en ont résulté. Notre temps, nos ressources et nos efforts ont été monopolisés pour assurer la survie de l'AJEFNB en cette période de grande insécurité tant sur le plan des ressources financières qu'humaines. Le Conseil d'administration a fait appel aux membres pour connaître leur désir quant à la direction que l'AJEFNB veut prendre face à l'orientation de Justice Canada, soit celle de favoriser la mise en place de Centres de justice dans les provinces canadiennes. Le Conseil d'administration veut poursuivre son objectif de continuer ses activités dans la communauté francophone en milieu minoritaire tout en jouant son rôle en matière de revendications, si cela est le désir des membres. Cependant, les contraintes financières que nous vivons quant à notre fonctionnement administratif quotidien posent un défi sur ce plan. L'AJEFNB tient également à son mandat d'offrir des services à ses membres, soit d'outiller les juristes d'expression française de sorte qu'ils et elles puissent offrir des services juridiques de la plus haute qualité à la population francophone de notre province. Le défi qui se présente est de trouver un équilibre entre les deux mandats susmentionnés tout en trouvant les ressources pour les poursuivre.

À l'instar des défis qui se sont présentés pendant la dernière année, le dévouement infini de nos employées a été la pierre angulaire de la continuité de l'Association. Ce dévouement s'est manifesté de plusieurs façons durant l'année, ayant même été du bénévolat pendant certains moments. Au nom du Conseil d'administration et de tous les membres de l'AJEFNB, je dois donc remercier nos employées Denise SURETTE et Lise MAZEROLLE. Lise, notre directrice générale dont le poste est maintenant éliminé en raison de la perte du financement du fonctionnement de base, a tout de même su me porter main-forte et être l'alliée incomparable de l'Association. Denise, la responsable des services administratifs et chargée de projets, toujours décrite comme notre perle rare, a su être indispensable avec son travail soutenu. Merci sincèrement du fond de mon cœur Lise et Denise.

Je vous présente alors mon rapport de présidence qui se veut un sommaire des défis qui se sont présentés et des activités de l'AJEFNB durant la dernière année.

### **Le financement du fonctionnement de base**

On se rappellera qu'à l'AGA de l'année dernière, nous venions de compléter un plan d'affaires et de programmation pour cinq ans à la demande de Justice Canada. Justice Canada avait annoncé à toutes les AJEFS et à la FAJEF au printemps 2013 que le

financement du fonctionnement de base serait éliminé. Justice Canada a accordé un financement de fonctionnement de base, dit *transitoire*, pour une année additionnelle à condition que le plan d'affaires et de programmation susmentionné soit préparé et leur soit soumis pour approbation. Le but de ce plan d'affaires était de présenter des projets menant à l'autofinancement. Pour ce faire, nous avons dû retenir les services d'un consultant et absorber ces coûts supplémentaires à même notre budget de fonctionnement de base.

L'élimination du financement du fonctionnement de base menaçait la survie de certaines AJEFS. Il importe de préciser que le financement du fonctionnement de base englobe les fonds pour payer les salaires et honoraires de nos ressources humaines, les assises annuelles et toutes les réunions du Conseil d'administration, les activités de représentations extérieures et de revendication, pour n'en nommer que quelques-unes. Certaines AJEFS ont alors étudié le concept de Centre de justice tel qu'il existe au Québec que Justice Canada applaudissait fortement. Justice Canada indiquait que la mise sur pied de tels Centres serait financée par le biais du fonds d'appui, bien que le concept concorde parfaitement avec leur stratégie fondée sur deux piliers pour la période de 2013-2018, soit la formation et l'information dans une optique de favoriser la mise en place de services directs aux citoyens. Ces Centres de justice nécessitaient que certaines AJEFS changent leur mandat et leur structure organisationnelle entre autres, puisqu'un Centre de justice ne comporte pas de revendications.

Pratiquement toutes les AJEFS existantes dans les autres provinces ont en effet prévu la mise sur pied d'un Centre de justice dans leur plan d'affaires. Le budget perdu avec l'élimination du financement du fonctionnement de base peut s'insérer dans le budget de la mise sur pied de tels Centres. À titre d'exemple, le poste de direction générale d'une AJEF devient une direction générale du Centre de justice. Pour sa part, l'AJEFNB a présenté, dans son plan d'affaires, des projets entourant l'objectif de services directs aux citoyens, mais sans se transformer en Centre de justice. Nous avons pris cette direction en raison du fait qu'un Centre de justice nous éloignait grandement de notre mission, de notre mandat et de nos objectifs. De plus, de tels Centres se voyaient différents de la réalité de la population francophone de notre province. Au Nouveau-Brunswick, la situation est fort différente comparativement à d'autres provinces car les citoyens ont davantage accès à des avocats francophones et à des services en français. Une autre contrainte qui se présentait avec le concept de Centre de justice est que ces centres englobaient des services à la population en général et non des services aux membres des AJEFS, ce qui va l'encontre d'un de nos objectifs principaux.

Au début de cette année, nous avons vécu, encore une fois, une période de grande insécurité pour quelques mois dans l'attente de l'approbation ou non de notre plan d'affaires par Justice Canada. Nous étions, comme les autres AJEFS, dans l'attente des suivis de la part de Justice Canada sur les plans d'affaires alors que le financement *transitoire* prenait fin à la fin de l'exercice financier des AJEFS, soit le 31 mars 2014.

Finalement, pour des raisons inconnues, Justice Canada a décidé de ne pas fournir d'approbation ou non des plans d'affaires soumis et a simplement émis des commentaires assez généraux quant aux projets présentés dans les plans d'affaires de toutes les AJEFS. De plus, Justice Canada nous a demandé de préparer des demandes de projets détaillées pour les projets identifiés dans le plan d'affaires et qui avaient retenu leur attention. Encore une fois, nos ressources ont été monopolisées pour répondre à cette demande lorsque nous n'avions plus de financement de notre fonctionnement de base.

Nous avons donc dû éliminer le poste de direction générale faute de fonds pour payer le salaire. Heureusement, en raison des recettes de vente de la nouvelle édition des *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées*, nous avons réussi à maintenir en poste la responsable des services administratifs, et ce à temps partiel pendant quelques mois. Denise s'est donc consacré à l'élaboration des demandes de projets; un travail ardu dans les circonstances.

Entre temps, nous avons appris, par l'entremise des projets de mise sur pied de Centres de justice de quelques autres AJEFS, que Justice Canada avait élargi sa perception de la forme que pouvait prendre un Centre de Justice. Le Centre pouvait inclure une composante de services aux membres, comme par exemple des formations de perfectionnement professionnel pour les juristes. L'AJEFNB a donc considéré déposer une demande de projet pour une étude de faisabilité de la mise sur pied d'un Centre de justice afin de déterminer si un tel centre pouvait avoir sa place dans notre province, même si des organismes similaires existent déjà ici. Le Conseil d'administration s'est senti contraint à étudier la question parce que d'après l'environnement actuel chez Justice Canada, la création d'un Centre de justice opéré par l'Association était la seule façon d'assurer le maintien d'un financement continu par Justice Canada. Cependant, avant de procéder dans cette direction, le Conseil d'administration a voulu faire appel à la voix de ses membres. Voilà pourquoi nous avons tenu une assemblée générale extraordinaire le 14 juin 2014. Quoique nous n'ayons pas obtenu le quorum à cette réunion, la majorité des membres qui y ont assisté ont catégoriquement rejeté l'idée de la mise sur pied d'un Centre de justice opéré par l'AJEFNB. Par conséquent, l'AJEFNB s'est limitée à déposer auprès de Justice Canada des demandes de projets qui cadrent avec ses activités habituelles.

## **PROJETS**

Il va sans dire qu'étant donné les défis vécus pendant la dernière année, nos activités en termes d'élaboration de projets ont été très limitées. Sur un ton plus favorable, j'ai le plaisir de vous informer que notre nouvelle édition des *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées* a été mise en vente au début de cette année. Notre premier stock de volume s'est vendu rapidement. Le fait que nous avons participé à la réunion hivernale de l'Association du Barreau Canadien de février dernier à titre d'exposant a sûrement contribué à ce succès. L'Association est présentement en train de vendre son

deuxième stock de cet ouvrage fort apprécié par les juristes. À l'heure actuelle, nous avons vendu 288 exemplaires de cet ouvrage. Toutefois, l'Association devra faire une grande réflexion sur comment procéder pour continuer à offrir des nouvelles éditions de cet ouvrage, alors que Justice Canada nous a clairement indiqué qu'il ne participera pas au financement de ce projet, comme il l'a fait pour les éditions antérieures.

Pour l'année financière en cours (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars), l'AJEFNB se voit poursuivre ses activités avec de beaux projets qu'elle tient à cœur et pour lesquels elle tentait obtenir le financement depuis plusieurs années. Il s'agit d'un projet pour offrir une programmation de cours de perfectionnement professionnel, soit des formations de qualité pour les juristes francophones. Le projet de la mise à jour de notre Recueil d'actes et modèles juridiques est à ses débuts. Ce projet saura bien outiller nos juristes francophones dans leur pratique quotidienne. Nous poursuivons également nos projets au sein de la population francophone avec le projet de séances d'information pour les composantes UTA ainsi que le projet de séances d'information auprès des élèves des écoles secondaires francophones de la province. Denise SURETTE est maintenant la coordonnatrice de la grande majorité des projets actuellement en cours. Lise MAZEROLLE est encore dans les parages alors qu'elle coordonne un des projets et aide Denise avec la logistique d'un deuxième projet.

## **REPRÉSENTATIONS DE L'AJEFNB**

Malgré nos compressions budgétaires, il y a eu des représentations extérieures et en voici un tableau sommaire (qui n'inclut pas notre participation à plusieurs réunions tenues par conférence téléphonique):

<b>Date</b>	<b>Activités</b>	<b>Lieu</b>	<b>Représentant</b>
29-30 novembre 2013	Réunion- Forum de concertation des organismes acadiens	Moncton	Julie Emond-McCarthy et Lise Mazerolle
7-8 février 2014	Réunion hivernale de l'ABC	Moncton	Denise Surette et Julie Emond-McCarthy
29 mars 2014	AGA de la FAJEF et du CCFJ	Toronto	Julie Emond-McCarthy
16 mai 2014	Rencontre avec représentant de Justice Canada	Moncton	Julie Emond-McCarthy
16 juin 2014	Banquet d'admission du Barreau du N.-B.	Fredericton	Tammy Moreau

## CONCLUSION

En conclusion, je tiens à vous remercier tous de votre présence à cette assemblée générale annuelle.

Je désire également remercier sincèrement tous les membres du Conseil d'administration de 2013-2014 pour votre temps précieux et votre persévérance pendant la dernière année mouvementée, sans quoi l'AJEFNB n'aurait pu continuer à exister. Je remercie alors :

- M<sup>e</sup> **Mélanie Tremblay**, Vice-présidente
- M<sup>e</sup> **France Levesque-Ouellette**, Secrétaire-Trésorière
- M<sup>e</sup> **Florian Arsenault**, représentant la région Chaleur;
- M<sup>e</sup> **Mireille Saulnier**, représentant la région Péninsule acadienne;
- M<sup>e</sup> **Tammy Moreau**, représentant la région Fredericton;
- M<sup>e</sup> **Tina Lagacé-Rivard** représentant la région Victoria-Carleton;
- M<sup>e</sup> **Prisca Levesque**, représentant la région Restigouche;
- M<sup>e</sup> **Jean-François Carrier**, représentant la région Madawaska;
- M<sup>e</sup> **Adèle Savoie-McDonald**, représentant la région Westmorland;
- M<sup>e</sup> **Robert LeBlanc**, représentant le corps professoral de la Faculté de droit; et
- Madame **Melissa Sullivan** représentant les étudiantes et les étudiants de la Faculté de droit.

Le Conseil d'administration s'est réuni à plusieurs reprises depuis la dernière assemblée générale annuelle; le 22 mars 2014, à Moncton et lors de la réunion extraordinaire le 14 juin 2014, à Moncton, ainsi que par téléconférence aux dates suivantes : le 5 mai et le 11 septembre. D'autres réunions de partage d'information ont eu lieu par téléconférence en avril, en juin et de nouveau en juillet.

En terminant cette année, c'est avec pleine assurance que je passe le flambeau à ma collègue, Mélanie Tremblay, qui occupera maintenant le poste de la présidence. Je ne m'éloigne pas trop en occupant le poste de vice-présidente et je compte continuer à contribuer aux efforts soutenus de notre Conseil d'administration pour maintenir le fonctionnement de notre Association, même avec les défis que nous vivons.